



22668 - L'écoulement du liquide qui accompagne la grossesse au cours du Ramadan

question

Voici une femme qui a à rattraper le mois de Ramadan alors qu'elle est à son neuvième mois de grossesse. Au début du mois elle lâchait de l'eau pas du sang. Mais elle jeûnait malgré le lâchage de l'eau. Cela s'est passé, il y a dix ans. Est-ce que la femme doit rattraper le jeûne perdu, étant donné qu'elle continue encore à constater les écoulements de l'eau quand elle jeûne ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la réalité est telle que vous l'avez décrite, son jeûne reste valide et elle n'a pas de rattrapage à faire.